

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-487

Objet : Patrimoine – Contrat de location saisonnier d'un plateau aménagé de la Ferme de la Cellière à la Société Nouvelle des Chemins de Fer du Vivarais

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération est propriétaire d'un bien immobilier constitué de 3 plateaux sur le site désigné Ferme de la Cellière situé 5755 route du Grand Pont à St-Jean-de-Muzols ;

Considérant que la Société Nouvelle des Chemins de Fer du Vivarais souhaite utiliser pour son activité le plateau situé en rez-de-chaussée du bâtiment composé d'un espace sanitaire et d'un local de remisage pour une surface totale de 166m² ;

DECIDE

Article 1 – D'accepter et signer le contrat de location saisonnière du plateau situé en rez-de-chaussée de la Ferme de la Cellière au bénéfice de la Société Nouvelle des Chemins de Fer du Vivarais sis 5755 route du Grand Pont 07300 St-Jean-de-Muzols pour un loyer mensuel d'un montant de 430€.

Article 2 – Le contrat de location saisonnier est conclu du 1 juillet 2026 au 30 septembre 2026

Article 3 – Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

La Présidente
Delphine COMTE

Signé électroniquement par :
Présidente ArcheAgglo
Date de signature : 21/08/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

